

## BIEN PORTER POUR MIEUX ACCOMPAGNER, MANIPULATIONS ET DÉPLACEMENTS

### Points forts

Parents Aujourd'hui propose aux assistants maternels, une formation dispensée par une spécialiste du portage physiologique

### Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de porter, manipuler et déplacer l'enfant au quotidien, en le positionnant comme acteur afin de mieux l'accompagner dans son développement, tout en respectant les attentes des familles et en prenant soin de soi et de son confort physique.

### Description

#### SAVOIRS :

- L'historique du portage et le contexte socioculturel.
- Les différents types et dispositifs de portage, les principaux matériels et équipement de déplacement.
- Les apports du portage et ses fonctions dans le développement psychomoteur, affectif de l'enfant et en cas de situations spécifiques tel que le reflux.
- Les normes et homologations en vigueur du matériel de transport pour les déplacements en voiture.
- Le cadre réglementaire et les recommandations liés aux déplacements extérieurs

#### SAVOIR-FAIRE :

- Analyser ses propres représentations et appréhensions face au portage et mesurer leurs répercussions sur l'accompagnement de l'enfant.
- Manipuler et porter le jeune enfant en toute sécurité et en appliquant les appuis essentiels.
- Utiliser selon les recommandations en vigueur les dispositifs de portage, matériels de puériculture et de déplacement adaptés à ses besoins, ceux de l'enfant et aux demandes des familles.
- Utiliser les moyens de communication et les mots appropriés pour informer et rassurer l'enfant durant le portage, manipulations et déplacements.
- Observer les évolutions des besoins de l'enfant et ses réactions corporelles et émotionnelles, ajuster sa posture et/ou le type de portage.
- Utiliser le matériel adapté et homologué pour tout déplacement en voiture.
- Se prémunir des autorisations éventuelles pour sécuriser les déplacements extérieurs.
- Transmettre à l'enfant les règles de sécurité en formulant des messages clairs, positifs adaptés à ses capacités.
- Adopter les postures prévenant les troubles musculosquelettiques et les principes d'économie d'effort.
- Expliquer les apports et les limites du portage à la famille.
- Renforcer le lien de confiance avec la famille et harmoniser les pratiques en échangeant quotidiennement sur les évolutions de l'enfant.

#### SAVOIR-ÊTRE :

- Être consciencieux et bienveillant dans ses manipulations
- Être ouvert aux diversités des modes de portage

#### Durée

21 heures

#### Lieu :

sur site en Occitanie

#### Public visé

Tout salarié et Assistant maternel du particulier employeur  
Mobilisation du plan de développement des compétences (58 heures par an).

#### Prérequis

Être à jour de son agrément (Assistant maternel)  
Être en contrat avec un employeur

#### Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation non certifiante tout au long de la formation avec reprise si besoin des notions non assimilées.  
Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.  
Procédure d'évaluation : évaluation continue et questionnaire d'évaluation en fin de formation.  
Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation et attestation de formation

#### Moyens et supports pédagogiques

Vidéo projection  
Étude de cas concrets

#### Moyens et supports pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :  
Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ; associée à une démarche active et interactive, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique  
Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations concrètes, elle permet une prise de recul dans les situations professionnelles et favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences

#### Financement de la formation

Le plan de développement des compétences

# Financement de la formation

## Plan de développement des compétences des salariés du particulier-employeur

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés du particulier-employeur (assistant maternel-garde d'enfant) en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences.

58 heures par an

- Disponible dès la première heure travaillée
- Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil
- Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel

Le nombre d'heures de formation utilisé dans le cadre du PLAN hors temps d'accueil doit être rémunéré à l'assistant maternel sous la forme d'une allocation de formation forfaitisée à 4,54€ de l'heure\* (Nb d'heures de formation x 4,54€). Seules les heures de formation effectivement réalisées donnent lieu au versement de l'allocation de formation. \* Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année.

## Éléments de remboursement au forfait des frais annexes à la formation

Les frais annexes (km, repas, nuits d'hôtel) seront déclarés jour par jour par l'assistant maternel lors du module de formation sur la feuille d'émargement (aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte)

Le nombre total de kilomètres à parcourir correspond à la distance entre le lieu d'habitation de l'assistant maternel et le lieu de la formation, aller/retour par jour de formation. Le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 200 km aller/retour par jour de formation. Le calcul des kilomètres doit être réalisé avec l'outil Google Maps.

- Le déjeuner se justifie lorsque la formation se déroule sur la journée entière.
- Le dîner est justifié dans le cadre d'un hébergement à l'hôtel.
- La nuit d'hôtel se justifie si la formation se déroule sur 2 jours consécutifs ou si, compte tenu du lieu de formation l'assistant maternel arrive la veille. En cas de nuits d'hôtel sur des jours de formation qui se suivent, le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 100 km aller et 100 km retour.
- Calculez vos km : <https://www.iperia.eu/outils-et-services/>

